Envoyé en préfecture le 15/12/2017
Reçu en préfecture le 15/12/2017
Affiché le 15/12/2017
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_185-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

**C_2017_185**

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

# EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

## SÉANCE DU JEUDI 14 DÉCEMBRE 2017

*L'an deux mille dix sept, le quatorze décembre à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.*

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Gestion des assemblées

| Nombre de Membres | | |
|---|---|---|
| Afférents au Conseil Communautaire | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 66 | 66 | 57 |

Objet de la délibération:
**Syndicat mixte de Gestion du Parc Naturel Régional du Verdon - Adhésion**

**PRÉSENTS** :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Alain PARLANTI, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Hugues MARTIN, Daniel MARIA, Nicole FANELLI, Georges ROUVIER, Serge BALDECCHI, Christophe CARRIERE, Frédéric MARCEL, Jean-Noël PERRIMOND, André GAYMARD, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Franck AMBROSINO, Anne-Marie AMOROSO, Jutta AUGUIN, Alain CAYMARIS, Christine CHALOT-FOURNET, Bernard CHARDES, Guy DEMARTINI, Brigitte DUBOUIS, Francine FIORINI, Sylvie FRANCIN, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Yves LE POULAIN, Grégory LOEW, Fabrice MAGAUD, André MENET, Jacques MICHEL, Jean-Pierre MOMBAZET, Christine NICCOLETTI, Michèle PELASSY, Thierry PESCE, Christine PREMOSELLI, Régis ROUX, Jean-Daniel SANTONI, Sylvain SENES, Christian TAILLANDIER, Alain VIGIER

**REPRÉSENTÉ(S)** :
Jacques LECOINTE pouvoir à Alain CAYMARIS, Raymond GRAS pouvoir à Daniel MARIA, Richard STRAMBIO pouvoir à Nicole FANELLI, Yves BACQUET pouvoir à Georges ROUVIER, Stéphan CERET pouvoir à Sylvie FRANCIN, Anne-Marie COLOMBANI pouvoir à Jean-Daniel SANTONI, Marie-Christine GUIOL pouvoir à Olivier AUDIBERT-TROIN, Alain HAINAUT pouvoir à Christine PREMOSELLI, Mathilde KOUJI-DECOURT pouvoir à Alain VIGIER, Françoise LEGRAIEN pouvoir à Liliane BOYER, Florence LEROUX pouvoir à Frédéric MARCEL

**ABSENT(S) :**
Bernard CHILINI, Sophie DUFOUR, Alain BOUCHER, Gilbert BOUZEREAU, Caroline COLLOMBAT, Sandrine MARY-BOUZEREAU, Laure REIG, Thierry RUDNIK, Valéria VECCHIO

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Monsieur Grégory LOEW

**RAPPORTEUR** : Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN

Envoyé en préfecture le 15/12/2017
Reçu en préfecture le 15/12/2017
Affiché le 15/12/2017
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_185-DE

Depuis sa création, le syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional du Verdon (PNRV) porte et anime les démarches de gestion globale et concertée de l'eau sur le bassin versant du Verdon.

Le syndicat a ainsi été la structure porteuse de l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) du Verdon, approuvé par arrêté interpréfectoral du 13 octobre 2014. En parallèle, il porte également la mise en œuvre du contrat de rivière du Verdon.

De ce fait, le syndicat mixte a vocation à intervenir sur l'ensemble du bassin versant du Verdon en qualité de structure gestionnaire du bassin, ce qui impliquait une modification de ses compétences et une extension de son périmètre.

Les Elus du Parc se sont ainsi engagés dans cette démarche afin que le syndicat soit légitime pour poursuivre ses missions de structure gestionnaire du bassin versant et que l'ensemble des collectivités concernées puisse participer à la gouvernance de la gestion du grand cycle de l'eau.

Le comité syndical du PNRV a entériné cette modification statutaire par délibération du 10 juillet 2015, en ajoutant une compétence « gestion globale du grand cycle de l'eau ».

Au titre de cette compétence, le syndicat mixte de gestion du Parc assure le portage des contrats de rivière et de tout autre outil de planification des actions, ainsi que l'accompagnement des projets, afin de mettre en place une gestion cohérente des milieux aquatiques et de favoriser un développement durable des usages sur le bassin versant du Verdon.

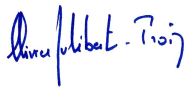
S'agissant du territoire de la Communauté d'Agglomération Dracénoise (CAD), les communes de Bargemon, Ampus, Châteaudouble, Montferrat, Comps-sur-Artuby, La Bastide, Bargème et La Roque-Esclapon sont situées sur le périmètre du bassin versant du Verdon.

En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission mixte Administration générale et communication – Modernisation de l'action publique et relations citoyennes réunie le 5 décembre, il est demandé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- solliciter l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Dracénoise au syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional du Verdon au titre de la compétence « Gestion globale du grand cycle de l'eau » afin de participer à la gouvernance de la gestion du grand cycle de l'eau,
- autoriser Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires pour permettre la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Signé par : Olivier Audibert-Troin
Date : 15/12/2017
Qualité : Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise



*Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.*